

**Coordination Nationale du Mouvement Associatif Féminin
(CONAMAF)**

**Rapport Alternatif de la CONAMAF sur le rapport initial de la
Mauritanie devant le Comité des Enfants**

Mai 2001

I. Introduction

La grande superficie de la Mauritanie (environ 1 million 080 Km²), la faible densité (environ 2.3 habitant/km²) de la population et sa mauvaise répartition spatiale multiplient les coûts unitaires des interventions ainsi que ceux des opérations de supervision, de contrôle et d'évaluation.

L'exode rural vers les villes qu'a connu le Pays à la suite des années successives de sécheresse qui a déssimé le cheptel ; et la sédentarisation accélérés bouleversent toutes les données et rendent difficile la programmation de la satisfaction des besoins.

C'est face à cette situation critique qu'il s'avère impératif de mobiliser toutes les forces vives du pays compte tenu du climat de démocratie favorable où toutes les libertés d'expressions et d'associations sont garanties par la constitution du 20 Juillet 91, ont alors émergé des mauritaniens organisés en associations, organisations non gouvernementales, associations socio-professionnelles, coopératives etc ...ayant pour objectif ultime de contribuer à la réduction de la Pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des population, en un mot l'instauration d'un développement durable. C'est dans ce contexte que les ONG nationales se sont engagées depuis plusieurs années dans un combat acharné et sur tous les fronts pour lever tous les obstacles qui peuvent freiner notre développement économique, social et culturel. La Coordination Nationale du Mouvement Associatif Féminin (CONAMAF) est un exemple éloquent de cette détermination de suivre de près toutes les stratégies et politiques en matière de développement dans notre pays, dans l'optique d'assumer le rôle qui lui incombe.

II Cadre Institutionnel des ONG

1. Textes réglementaires

La Loi 64098 du 5 Juin 1964 et ses textes modificatifs fixant les relations entre l'Etat et les Associations est la référence institutionnelle qui régit les interventions des organisations non gouvernementales.

Cette Loi octroie à ces dernières la personnalité juridique (art 12) et stipule dans son article 20 qu'elles peuvent être reconnues d'utilité publique.

Les associations de développement exercent leurs activités sur autorisation du Ministère de l'Intérieur (Art 2) et bénéficient de la capacité juridique (Art 4). Elle peuvent bénéficier du régime fiscal et douanier conformément à l'article 5 de l'ordonnance n° 80323 du 10 Décembre 1980. Elles peuvent aussi être reconnues d'utilité publique et à cet égard, être autorisées à gérer de plein droit des moyens financiers, matériels et humains effectués par d'autres donateurs ou bailleurs de fond ceci conformément à l'article 7.

Le décret prévoit enfin que les dispositions du décret s'appliquent aux institutions étrangères sans but lucratif et notamment aux fondations et autres organisations non gouvernementales.

Le décret 96015 de 3 Mars 1996 fixant les relations entre l'Etat et certaines Associations sont aujourd'hui la référence institutionnelle qui régit les interventions des organisations non

gouvernementales . Ce décret introduit la notion d'association de développement qui est considérée comme une catégorie particulière des organisations non gouvernementales . L'association de développement est définie comme une association ayant pour objet l'un ou plusieurs des domaines d'activités suivantes :

- L'action Humanitaire
- La protection de l'Environnement
- L'aide d'urgence
- Le développement économique et social .

L'encadrement institutionnel des associations est pris en charge par les départements ministériels en fonction de leurs attributions et des domaines d'Interventions des ONG. Les procédures et modalités d'agrément et de reconnaissance sont du ressort du Ministère de l'Intérieur et du Commissariat aux droits de l'Homme , à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI), qui comprend en son sein aujourd'hui une structure qui est chargée de la coordination et du suivi des actions des ONG précédemment confiées au Ministère du Plan .

2. Situation des ONG

Le Diagnostic de la situation des ONG en Mauritanie reste fondamentalement lié au fait qu'elles sont naissantes , ce qui conduit naturellement à d'autres constats dont notamment :

- La faiblesse des capacités institutionnelles et techniques
- Le recoupement des Objectifs qui conduit à une dispersion des efforts
- La faiblesse des moyens financiers qui se traduit par une absence sur le Terrain
- L'absence souvent de méthodologies et de vision stratégique de programmation
- Absence d'interlocuteur mandaté ou mécanisme de coordination
- Complaisance de l'administration favorisant ainsi la dégradation de l'Ethique d'Engagement entre les ONG.

En dépit de ces contraintes , les ONG disposent d'atouts qui garantissent assurément la portée de leurs actions . On peut en citer :

- l'Existence de potentialités en matière de ressources humaines parfois suffisamment qualifiées (niveau d'instruction relativement élevé).
- L'expérience accumulée notamment en matière de sensibilisation et de développement communautaire.
- La flexibilité dont jouit les ONG permettant ainsi d'intervenir dans des situations spécifiques dictées par les priorités conjoncturelles.
- Prise de conscience de la nécessité de promouvoir un partenariat avec les ONG elles même d'une part et avec les différentes institutions de coopération.

3. Présentation de la CONAMAF

La CONAMAF créée en Août 1996 , est la volonté exprimée de plusieurs formes de vie associatives (parfois à la base) et souvent à vocation féminine , de se doter d'un mécanisme de concertation , de coordination et d'échange où les ONG , les Unions de coopératives et autres formes d'organisations à la base pourront désormais établir un bilan rétrospectif , articuler leurs ambitions prioritaires et esquisser leur futur désiré !

La CONAMAF a très tôt accompagné le Processus des Défense des Droits de l'Enfance à travers une majorité de ses ONG membres (AFED , Institut Mariem Diallo , ASFED , SILATOU RAHIM , AMSFED , Femmes AID , STOP SIDA , AMPS etc...) qui opèrent dans les domaines en relation avec l'Enfance comme : Femme et Enfant , Femme et Développement , Femme et Famille , Santé , Education , Alphabétisation , Nutrition , Droits des Femmes et des Enfants etc...

Le Développement Participatif constitue pour nous à la fois un outil et une finalité de la stratégie de lutte contre la Pauvreté et la mise en œuvre de la CDE.

Les ONG membres de la CONAMAF ont très bientôt souscrit à la déclaration Mondiale adoptée lors du Sommet Mondial pour les Enfants tenu le 30 Septembre 1990 à New York , en faveur de la Survie , Protection et Développement de l'Enfant .

Le Bilan à la fois rétrospectif prévisionnel sur les questions relatives aux grands axes de réflexions stratégiques autour de la Problématique de l'Enfance en Mauritanie telle que perçue par la Société civile ressort à travers une approche sectorielle ce qui suit :

III. Bilan

1. Programme National d'Action (PNA)

Elaboration du Programme National d'Action pour l'Application de la Déclaration Mondiale en faveur de la Survie , Protection et Développement de l'Enfant :

Ce programme élaboré en Juin 1992 et concernant la période 1992/2001 , n'a pas connu une mise en œuvre satisfaisante compte tenu des objectifs très ambitieux fixés au départ par rapport aux réalités nationales (notamment les moyens de suivi – évaluation principalement au niveau des secteurs de la Santé et de l'Education) ; soulignons au passage que l'implication de la société civile à ce niveau était très timide pour ne pas dire inexistante .

2. Problème de disponibilité des Données :

En dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics et les partenaires au développement ; l'indisponibilité , le manque d'harmonisation de données statistiques et d'indicateurs récents au niveau national et leur fiabilité douteuse constituent une des difficultés majeures pour tout exercice d'évaluation dans le contexte actuel . La rareté notamment de données chiffrées sur la situation des enfants, sur la réalité des suites réservées aux plaintes pour mauvais traitements qui leurs sont infligés et surtout l'absence d'une «culture des droits des enfants » au sein de la société Mauritanienne contemporaine, traduit entre autre l'insuffisante protection des enfants travailleurs dont les filles domestiques constituent l'exemple le plus parlant. Les ONG déplorent certaines difficultés rencontrées pour mettre la main sur les résultats des différentes enquêtes relatives aux domaines qui les intéressent , malgré une bonne volonté exprimée à travers la diffusion de certains rapports par certains départements (SECF & CDHLCPI).

3. Santé et nutrition

Si notre aveu est que notre pays a réalisé d'incontestables progrès dans les domaines de la Santé et de la Nutrition au cours de ces dernières années à travers : la décentralisation des soins (l'accessibilité financière aux médicaments de première nécessité a été estimée à 90% en 1996); l'intensification du Programme Elargi de Vaccination (80,5% des enfants avec l'antigène BCG; 55.5% avec le DTC3 ; 95,24% contre la Polio et 92,5% contre la Rougeole) selon rapport publié par le SECF en Juin 1996 et dont certaines furent réactualisées et publiées par le MSAS en 1999 : 72.2% pour le BCG, 21.8% pour la Polio3 et le DTC3, 55.1% pour la Rougeole et 22.5% pour la VAT2+ ; la couverture d'accès aux soins primaires a dépassé les 75% au niveau national; la dracunculose est en voie d'éradication, le taux de mortalité infanto-juvénile a été réduit de 20% en trois ans (cf enquête MICS) ; l'intervention du CSA , les expériences de proximités (CREN et CAC) , les Cantines Scolaires , l'ambitieux programme de Taghdhia-Nutrition initié par le SECF avec l'appui de la Banque Mondiale etc ..; Il n'en demeure pas moins que des situations restent préoccupantes quant à la faiblesse des équipements et la pénurie des « consommables », la pauvreté et la modestie des niveaux d'instruction des populations. Ainsi donc des défis majeurs auxquels , nous devons faire face constitués par des maladies jusqu'ici peu ou mal connues de nos populations , le VIH/SIDA et l'Hépatite B prennent de l'ampleur , parallèlement aux infections respiratoires aiguës ; les maladies diarrhéiques et le paludisme qui restent les principales causes de mortalité chez l'enfant . La malnutrition seule ou conjuguée à d'autres maladies est responsable de plus de 50% des décès d'enfants ; nous jugeons à ce niveau que le diagnostic a occulté l'impact négatif de nos mauvaises habitudes alimentaires , l'absence de rigueur dans le contrôle de qualité des produits alimentaires , les disparités socio-économiques faisant qu'une frange de la population reste démunie et sous-alimentée . La réhabilitation des équipes mobiles afin d'assurer une meilleure couverture sanitaire optimale surtout en milieu rural , la motivation du personnel de santé dans les zones les plus reculées du pays et dépourvues de tout aspect d'attraction ou d'incitation à la stabilité font toujours défaut . La persistance du problème lié aux mentalités qui impriment parfois des comportements néfastes à la santé des filles et réunis sous le nom commun de pratiques traditionnelles néfastes (excision , gavage , travail domestique , mariage précoce) reste une préoccupation pour nous même si toutes les wilayas (ou régions) ne sont pas touchées et toutes les communautés qui compose notre population ne les pratiquent pas . L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est encore en dessous des résultats escomptés quant aux moyens mis en œuvre , selon les données de l'enquête MICS, le taux d'accessibilité à l'eau potable était de 40.3% en milieu rural contre 33.5% en milieu urbain.

4. Education

L'éducation et la formation constituent un passage obligé pour tout développement de l'enfant !

Les progrès en la matière sont bien réels à savoir la nette amélioration du taux de scolarisation , passant de 37.8% en 1991 à 61.6% en 2000 , avec un écart qui se rétrécit de plus en plus entre les filles et les garçons (4.5 points en 1991 contre 2.4 en 2000), L'augmentation spectaculaire du nombre d'Etablissements du préscolaire passant de 9 en 1991 à 139 en 2000. Mais les insuffisances qui persistent méritent une attention particulière , il s'agit en l'occurrence de :

- le taux d'accès au préscolaire reste faible (environ 0.3%en 1996 et 3.6% en 2000) conjugué au caractère exclusivement commercial de ces institutions .
- les différences entre les taux de scolarisation bruts et nets sont élevés et attestent que beaucoup d'enfants entre 6 et 11ans ne sont toujours pas scolarisés (lien directe avec la pauvreté des familles pour faire face aux charges occasionnées par la scolarité des enfants).
- de grandes disparités régionales existent et d'autres, désormais de moindre importance subsistent entre les sexes .
- les écoles fondamentales reçoivent trop d'enfants pour leur capacité d'accueil, ne les retiennent que pour une période relativement courte de l'année et les études de base ne sont achevées que pour un enfant sur deux.
- Les différents niveaux d'enseignement souffrent globalement des mêmes contraintes qui sont : la faiblesse des moyens en particulier les outils techniques et pédagogiques ; l'absence d'une politique éducative nationale avec des objectifs clairs ; le manque d'objectivité dans le choix et le recrutement du personnel enseignant ; le biais qui privilégie la quantité au détriment de la qualité ; la précarité de la situation des enseignants et la faible implication de la société civile .

5. Droit et Protection

La santé et toutes ses options constituent un droit à la survie de l'enfant au même titre que l'éducation et la formation pour le développement de celui-ci !

Si toutefois des garanties à la fois constitutionnelles : La Constitution du 20 Juillet 91 confère aux droits de l'homme un caractère constitutionnel en stipulant que "la liberté, l'égalité et la dignité de l'homme ne peuvent être assurées que dans une société qui consacre la primauté du droit" ; conventionnelles : Outre la convention relative aux droits de l'enfant, la Mauritanie a ratifié de nombreuses autres Conventions internationales relatives aux droits de l'homme dont la dernière en terme de date se trouve celle relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes , ont été réalisées ; des mécanismes mis en place (Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine , Conseil de l'Enfance et 10 autres départements ministériels compétents dans les domaines visés) et des mesures spéciales de protection ont été prises ; d'autres mesures plus cruelles en terme d'urgence sont à prendre en

considération : En l'absence d'un code de la Famille que notre coordination attend et réclame avec impatience , la protection des intérêts bien compris de l'Enfant est quelque peu délaissée , notamment en cas de divorce où souvent dans la société traditionnelle , la garde du jeune Enfant est laissée à la mère , laquelle souvent sans ressources suffisantes pour couvrir tous les besoins de l'Enfant.

Par ailleurs , la justice pour mineurs est d'application trop récente pour juguler définitivement la question de l'emprisonnement des Enfants , même s'il faut par dessus tout encourager l'initiative qui a consisté à séparer la prison des Enfants de celle des adultes ainsi que l'éducation des jeunes prisonniers.

Le « flou » juridique et l'absence de coercition à l'endroit de certains maîtres maraboutiques en situation irrégulière ont une incidence négative sur le phénomène de la mendicité des jeunes talibés objet de mauvais traitements .

Il incombe alors aux pouvoirs publics d'intervenir pour pallier à ces carences par notamment :

- Engagement des formalités d'adoption du code de la Famille.
- Harmonisation des dispositions du code pénal et du code du travail avec celles de la CDE
- Désignation de juges pour mineurs
- Dynamisation de tous les mécanismes judiciaires dans le sens d'une meilleure protection et réhabilitation des jeunes en difficulté réunis sous d'autres appellations comme : enfants de la rue , handicapés , fugueurs , mendiants , enfants en conflit avec la loi , enfants travailleurs etc....

6. Communication , Information et dégradation de l'Environnement :

Une meilleure coordination des activités en matière de communication a été réalisée, une plus grande implication de la Société Civile (avec toute ses composantes) a été assurée partant du constat que cet axe d'intervention constitue un des points forts de celle-ci.

Nous nous réjouissons de la couverture médiatique de tous les événements relatifs aux enfants , qui au delà, plusieurs campagnes de sensibilisation entreprises par divers départements ministériels, le SECF en particulier ; il y a lieu de rappeler l'implication personnelle du Chef de l'Etat dans les Campagnes nationales de vaccination .

Il y a lieu aussi de noter la réalisation de plusieurs radios régionales : la radio «Aftout FM » qui constitue la première expérience avec l'appui de l'UNICEF .« Radio Jeunesse » qui émet à Nouadhibou a eu le mérite de briser le tabou sur les MST et le SIDA et de contribuer positivement à la diminution du Ver de Guinée. La radio «Femmes au Brakna » d'Aleg est particulièrement active dans le domaine de la promotion des femmes. Radio « Femmes et Développement » de Rosso, a été créée par le SECF sur financement conjoint du FNUAP et de l'UNESCO.

En dépit de toutes ces mesures , l'accès aux nouvelles technologies de l'information fait toujours défaut , l'absence de logistiques de base pour ces NTIC au niveau des établissements scolaires est inadmissible à la porte du 3^{ème} millénaire . Cet aspect se conjugue par ailleurs avec l'inexistence d'infrastructures de loisirs à la portée des Enfants . Ils ne trouveront alors pas mieux qu'une nature qui , le moins que l'on puisse dire pas trop prospère , caractérisée par une accélération inquiétante du phénomène de la désertification. Cette situation confronte la Mauritanie à d'autres défis majeurs dont les plus importants sont :

- L'insuffisance des ressources en eau
- La dégradation des forêts et du couvert végétal d'une manière générale
- La dégradation de l'Environnement marin
- L'impact négatif de la Désertification sur la Biodiversité
- Les conséquences écologiques de la croissance démographique , de l'urbanisme et l'émergence des problèmes liés à l'environnement urbain.
- Les effets socio-économiques de la Désertification sur les Populations

Une prise de conscience s'affirme cependant de plus en plus , que l'école et les enfants doivent être considérés comme le véritable pivot de tout changement de mentalité par l'introduction d'une éducation environnementale à même d'améliorer le cadre de production à travers les générations pour un développement durable . Nous jugeons utile à ce niveau qu'un module d'alphabétisation environnementale soit intégré au SECF à l'endroit des Femmes en milieu rural (souvent à majorité analphabète) et principales utilisatrices des ressources naturelles .

IV. Conclusion

La **Bonne Gouvernance** est un facteur **déterminant** dans la réduction de la **pauvreté** ! Laquelle Pauvreté constitue un problème majeur ; elle est à la fois cause et conséquence des phénomènes décrits tout au long du présent rapport.

Même si elle ne concerne plus que 40% de la population (selon le profil de pauvreté en Mauritanie), Sa persistance interpelle à la mise en place d'une réforme de l'administration basées sur l'Ethique , la déontologie et les exigences de la citoyenneté , où les principes de la **récompense** et de la **sanction** seront rigoureusement appliqués . Surtout que Les programmes de nos principaux partenaires ont accordé plus d'importance que par le passé au développement de notre pays à travers un précieux concours dans divers domaines .

Faut-il rappeler à ce niveau que l'Objectif ultime des ONG qui est de contribuer à la réduction de la Pauvreté et à l'amélioration des Conditions de vie de nos populations , exige une **stabilité** macro-économique et l'établissement d'un **partenariat effectif** entre le gouvernement et la société civile d'une part , et entre cette dernière et les autres partenaires au développement d'autre part .

SOMMAIRE

I. Introduction

II. Cadre Institutionnel des ONG

- 1. Textes réglementaires**
- 2. Situation des ONG**
- 3. Présentation de la CONAMAF (exemple de regroupement)**

III. Bilan

- 1. Programme National d'Action (PNA)**
- 2. Problème de disponibilité des données**
- 3. Santé et Nutrition**
- 4. Education**
- 5. Droit et Protection**
- 6. Communication , Information et dégradation de l'Environnement**

IV. Conclusion

ACRONYMES

- SECF :** Secrétariat d'Etat à la condition Féminine
- CDHLCPI :** Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion
- NTIC :** Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- ONG :** Organisation Non Gouvernementale
- CONAMAF :** Coordination Nationale du Mouvement Associatif Féminin
- CSA :** Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- MSAS :** Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
- MICS :** Enquête Multiples Indicateurs
- AFED :** Association pour les Femmes , les Enfants et le Développement
- ASFED :** Association pour le Soutien des Femmes et des Enfants en Difficulté
- AMPS :** Association Mauritanienne pour la Promotion Sociale
- AMSFED :** Association Mauritanienne pour la Santé des Femmes , Enfants et le Développement
- MST :** Maladies Sexuellement Transmissibles
- CREN :** Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle
- CAC :** Centre d'Adaptation Communautaire